

**Zeitschrift:** Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde =  
Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses

**Band:** 1 (1855-1860)

**Heft:** 2-2

**Artikel:** Statistique des antiquités de la Suisse occidentale [suite]

**Autor:** Troyon, F.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-544379>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Die beiden folgenden Stücke waren mir ganz unbekannt, und ich wandte mich deshalb an Herrn Kaspar Schinz und bat ihn, dieselben zu bestimmen. Das eine ist nach seinem Berichte eine seltene Münze des Herzog Johann von Lothringen, geschlagen zu Nancy (1346—1389). Av. *Johannes Dux*. Rev. *Moneta Nancei*. Adler.

Das andere ist eine Münze von Pavia (*Papia*), wahrscheinlich von Friedrich I. (1154—1190). H. M.

## Statistique des Antiquités de la Suisse occidentale.

### V<sup>e</sup> ARTICLE.

Avant de poursuivre l'énumération des découvertes du second âge, il ne sera peut-être pas superflu de justifier l'importance, au point de vue religieux, de la diversité des modes de sépulture à leur origine, en recherchant quelle peut avoir été la signification de cette attitude repliée des corps, attitude essentiellement propre aux plus anciennes sépultures du nord de l'Europe.

Dans nos précédents articles, nous avons déjà fait mention des contrées nombreuses où se retrouve le même usage, et il n'est pas sans intérêt de pouvoir en constater la reproduction sous les ruines mêmes de Babylone. Mr. Thomas, architecte, profitant du moment où les eaux de l'Euphrate étaient descendues au-dessous de leur niveau ordinaire, a fouillé, en 1851, des massifs adhérents aux substractions des ruines du palais de Nabuchodonosor et y a rencontré des sarcophages en terre cuite, d'une exécution grossière, hauts de 50 centimètres, larges de 40 et longs de 36 seulement. Le corps placé dans ces espèces d'urnes devait être replié sur lui-même, les genoux touchant au menton, les bras croisés entre la poitrine et les cuisses, formant une sorte de paquet<sup>1)</sup>. Cette attitude m'avait déjà frappé plusieurs fois, lorsque je vis à Berlin, en 1844, chez Mr. le Dr. Tschudi, de Glaris, les momies ou corps desséchés qu'il venait de rapporter du Pérou, et dont l'état de conservation permettait d'apprécier toutes les variétés du même mode. Les jambes étaient régulièrement repliées sur le corps de manière à ramener les genoux contre la poitrine, et les bras étaient croisés sur la ceinture ou sur les jambes, à moins que les mains n'eussent été fixées entre les genoux et le menton. La momie d'un perroquet, provenant des mêmes tombeaux, avait les pattes sur le thorax et la tête inclinée vers l'aile gauche, en sorte qu'elle reproduisait la position du petit oiseau dans la coquille. Dès lors, je m'assurai que l'attitude des corps humains n'était autre que celle du petit enfant dans le sein de sa mère.

Si l'on rapproche de cette donnée l'opinion d'après laquelle la terre était envisagée comme la mère universelle du genre humain<sup>2)</sup>, on comprendra que cette position donnée au corps du défunt, au moment où il va rentrer dans le sein de la mère universelle, exprime l'idée, non seulement de la foi à la vie à venir, mais à une naissance nouvelle, en d'autres termes, à la résurrection des corps<sup>3)</sup>. Il doit y avoir en effet dans cette attitude autre chose que l'idée d'une vie à venir, car celle-ci,

1) Revue des Deux Mondes, 15 octobre 1854.

2) Cécrops ordonne de déposer les morts dans le sein de la mère universelle. Cic. De Legib. II. 25.

3) M. Jacob Grimm a déjà mentionné mon opinion dans la 2<sup>e</sup> édition de sa *Deutsche Mythologie* S. 1220. Ao. 1844.

loin d'être inhérente à un mode spécial de sépulture, était propre à des nations dont les usages étaient très divers, ainsi, aux Egyptiens qui enbaumaient les corps sans les replier, aux Romains qui déposaient l'urne cinéraire sous la surface du sol, aux Celtes ou à d'autres peuples qui recouvraient de tumuli les cendres ou le corps du défunt. En replaçant le corps de l'homme dans le sein de la terre d'où il était sorti, avec l'attitude de l'enfant avant sa naissance, c'était assurément avec la pensée qu'il naîtrait un jour de nouveau.

On demandera peut-être si cette foi à la résurrection n'est pas essentiellement propre au Christianisme, et si ce n'est pas méconnaître les idées religieuses de l'antiquité que de supposer chez les payens la connaissance de ce dogme. Sans entrer dans la discussion des passages de l'Ancien Testament où il est mentionné d'une manière plus ou moins directe, il suffira de rappeler que l'existence de la secte des Saducéens témoigne que la généralité des Juifs croyaient, antérieurement au Christianisme, à la résurrection des corps. Mais ce n'était pas chez les Juifs seulement que ce dogme était admis. Tertullien nous apprend que les sectateurs de Mitthra croyaient à la résurrection<sup>1)</sup>, et il me paraît difficile de ne voir là qu'un emprunt récent fait au Christianisme.

Dans l'ensemble des monuments funéraires, ceux qui sont empreints du sentiment religieux le plus profond appartiennent en général à la plus haute antiquité. Les monuments du culte de cette époque occupent une place beaucoup plus grande que toutes les autres constructions du même âge et témoignent de l'intensité des préoccupations religieuses de ces anciens peuples. L'attitude repliée est dans tous les cas l'un des modes qui remonte aux temps les plus reculés, et il est vraisemblable que lorsqu'on connaîtra plus complètement les antiques sépultures de l'Asie, on pourra suivre, pour ainsi dire pas à pas, les voies parcourues par les premières migrations, à partir de Babylone et d'autres points. Plusieurs tronçons de ces voies me permettent déjà de retracer quelques-unes de ces directions, pour lesquelles il importe toutefois de tenir compte des divers caractères propres aux monuments les plus anciens. Si ce mode de sépulture, exprimant la foi à la résurrection, est l'un des caractères des tombeaux du premier âge<sup>2)</sup>, il ne faut pas se dissimuler que l'antiquité payenne eut de bonne heure ses Saducéens qui inhumèrent sans doute les corps sans les replier. Mais, d'autre part, le premier mode, loin de disparaître complètement, se poursuit même jusqu'à nos jours.

L'attitude repliée des corps, qui se retrouve sous les ruines de Babylone, est surtout propre aux plus anciens tombeaux de l'Europe, mais elle apparaît encore dans l'âge du bronze, en Thuringe et sur les rives du Rhône, et il n'est point impossible que ce mode n'ait été usité beaucoup plus tard en Occident<sup>3)</sup>. Diodore de

1) De præscriptione heretic. c. 40.

2) On pourrait objecter que l'anatomie était trop étrangère à ces peuples pour permettre ce genre de connaissances, mais il suffira de rappeler l'antique usage des sacrifices et de l'inspection des entrailles de la victime.

3) M. l'abbé Cochet a eu l'obligeance de me communiquer les noms de plusieurs localités de la France où l'on a retrouvé des tombes d'âges divers, dans lesquelles les corps n'avaient pas été étendus, mais, en général, on affirme que les morts étaient assis, ce qui constituerait un autre genre de sépulture; toutefois il se pourrait que dans quelques cas l'observation n'ait pas été suffisante. —

Sicile rapporte que les Troglodytes, peuples pasteurs de l'Éthiopie, passaient la tête de leurs morts entre les jambes et les liaient dans cette posture avec des branches flexibles<sup>1)</sup>. Dans quelques États du nord de l'Amérique<sup>2)</sup>, plus au sud, dans le Pérou et chez les Patagons, plusieurs tombeaux du même genre remontent à des époques diverses. Les Guanches des îles Canaries replient pareillement leurs morts. Chez certains Indiens, les mères donnent à l'homme, dans le sépulcre, l'attitude qu'il avait dans le sein maternel et épanchent leur lait sur la tombe<sup>3)</sup>. Cet usage des mères, qui assimile l'homme après sa mort à un petit enfant qu'elles nourrissent de leur lait, s'est conservé, sauf l'attitude, jusqu'à ce siècle, dans une vallée des Alpes du canton de Vaud<sup>4)</sup>. Enfin, il est encore des Hottentots qui donnent à leurs morts la même position repliée, comme symbole d'une nouvelle naissance avec la foi à la résurrection<sup>5)</sup>.

Il n'est pas sans intérêt de retrouver en Afrique la reproduction de cette attitude et de la foi dont elle est l'expression; car il faut reconnaître que dans beaucoup de cas, les idées qui se rattachaient primitivement aux divers modes de sépulture se sont altérées peu à peu et ont plus ou moins disparu. Un fait, dépouillé de sa signification, peut se transmettre longtemps encore par l'usage, mais il finit généralement par tomber en désuétude, aussi vient-il un moment où la diversité des modes funéraires perd de son importance. Tout en reconnaissant cette loi naturelle, on ne saurait nier d'autre part la haute antiquité à laquelle remontent un certain nombre d'idées ou d'usages qui se sont conservés jusqu'à nos jours.

Bel-Air, le 2 mai 1856.

F. Troyon.

### Grabstätte bei Oberhofen, Kantons Bern.

(Mittheilung des Herrn Landammann Lohner in Thun.)

In Folge einer Strassenkorrektion, die durch das Dorf Oberhofen am Thunersee in Arbeit ist, musste ein Haus abgebrochen und zurückgesetzt werden; beim Graben der neuen Fundamente stiess man auf ein Grab, in dem folgende keltische Gegenstände gefunden wurden:

Ein Armring von Bronze, ohne Verzierung, eine zweifache Halskette von Bronze, schön gearbeitet.

Vier starke silberne Fingerringe, dreifach aufgewunden, jeder circa  $\frac{3}{4}$  Loth schwer.

Ein ganz leichter, dünner, silberner Fingerring in der Form wie sie jetzt noch getragen werden; auf der Platte ist erhaben ein \*Pferd, es scheint mir gegossen zu sein.

Diese Gegenstände gelangten in den Besitz des Herrn von Bonstetten.

Hérodote L. IV. c. 190. rapporte cependant que d'entre les Lybiens nomades, les Nasamons enterrent leurs morts assis.

1) Lib. IV. c. 3. Edition de Lyon, 1559.

2) Smithsonian Contributions to knowledge, *passim*.

3) De Châteaubriand, Génie du Christianisme. L. IV. c. 4.

4) Aux Ormonts, communication de M. le pasteur Terrisse.

5) Communication de M. Fréd. de Rougemont.